



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal devant se tenir le **2 mai 2017**, à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage PC-2775 suivantes sera étudiée :

1. Pour permettre au 955, boulevard Saint-Jean un troisième accès véhiculaire sur l'avenue Revcon, plutôt que le maximum permis de deux (2) accès véhiculaires.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la tenue de la séance précitée.

Donné à Pointe-Claire ce 12^e jour d'avril 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
REQUEST FOR A MINOR EXEMPTION

Notice is hereby given that at the regular council meeting to be held on **May 2, 2017**, at 7:30 p.m. at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following request for minor exemption to Zoning By-law PC-2775 will be considered:

1. To permit at 955 Saint-Jean Boulevard a third vehicular access along Revcon Avenue rather than the maximum permitted of two (2) vehicular access points.

Any interested person may be heard by the municipal council in relation to this request during the aforementioned meeting.

Given in Pointe-Claire this 12th day of April 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk